

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

33. Concours des maisons fleuries et jardins potagers pour l'année 2022 - Commune déléguée de Vire

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Suite aux opérations de classement des 17 candidats (dont 2 hors concours) effectuées par le jury du concours des jardins potagers, édition 2022, le mercredi 22 juin, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord afin d'attribuer 700€ TTC prévus au budget répartis de la manière suivante :

- Une enveloppe de 180€00 à la 1ère catégorie du concours « jardin pour le besoin personnel et familial » à raison de 3 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

	1ère CATEGORIE-JARDIN POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (4 participants dont 1 hors concours)	
1	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums	65,00 €
2	FOUCHER Henri La Martinière St Martin de Tallevende	60,00 €
3	TETART Alain 3, chemin St Nicolas	55,00€
4	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger HC	00,00 €
	TOTAL	180,00 €



- Une enveloppe de 520€00 à la 2nd catégorie « jardinier amateur cultivant lui-même son jardin potager dans un ensemble collectif pour le besoin personnel et familial » à raison de 12 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	2ème CATEGORIE-JARDINIER AMATEUR CULTIVANT LUI-MEME UN JARDIN POTAGER DANS UN ENSEMBLE COLLECTIF POUR LE BESOIN PERSONNEL ET FAMILIAL (12 participants dont 1 hors concours)	
1	LECONTE Jacques 225, rue de Bretagne	65,00 €
2	AIME DELALANDE Marcelle 9, Square G. Pompidou	60,00 €
3	ROBLOT Yves 19, place du Champ de Foire	55,00 €
4	VITARD Gilles 15, square Georges Pompidou	50,00 €
5 Exo	LEGRAND Jean-Claude 4, résidence les Moulins de Neuville	45,00 €
5 Exo	ANFRAY Joël 222, rue d'Anjou	45,00 €
7	LEMEE Lydie 4, résidence les Moulins de Neuville	40,00 €
8 Exo	CAZANOS Michel 1, rue André Malraux	35,00 €
8 Exo	AUMONT Joël 3, avenue Georges Pompidou	35,00 €
10	ORANGE Sylvie 4, avenue Georges Pompidou	30,00 €
11	LAGNEL Alain 8, rue de la Mazure	30,00 €
12	THOMAS Jacqueline 19, square Georges Pompidou	30,00 €
	ROUSSIN Catherine 9, impasse Marcel Foubert HC	0,00 €
	TOTAL	520,00€

Suite aux opérations de classement des 18 candidats (dont 1 hors concours) effectuées par le jury du concours des maisons fleuries, édition 2022, le mardi 26 juillet, il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord afin d'attribuer 1 740€ TTC prévus au budget répartis de la manière suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022
Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/33 du 26 septembre 2022 à 20h30

- Une enveloppe de 1 510€00 à la 1ère catégorie du concours « maison avec jardin » à raison de 14 participants (+1 hors concours) en fonction du classement ci-après.

Titre :	1ère CATEGORIE-MAISON AVEC JARDIN (16 participants dont 1 hors concours)	
1	TOUILLON Thérèse 2, impasse Raymond Prével	150,00 €
2	TETART Colette 3, chemin St Nicolas	135,00 €
3exo	HALOUZE Daniel 25, rue du 11 Novembre	125,00 €
3exo	LEBRETON Claude 2, rue des Géraniums	125,00 €
5	LEBOSSE Yvette 3, rue Lecorbusier	120,00 €
6	PINEL Ginette 9, rue du Valhél	115,00 €
7	FOUCHER Henri La Martinière	110,00€
8	GESLIN Régis 17, rue Marcel Foubert	105,00 €
9	TOULLIER Francis 40, rue Beau Regard	100,00€
10	DESPOIS Maryse 25, rue de la Mercerie	95,00€
11	FAGNEN Isabelle 42, rue des Clairs Logis	90,00€
12	BERTON Daniel 22, avenue de Franceville	85,00 €
13	PACORY Alexandre 56, rue des Clairs Logis	80,00 €
14	PALLIX Christiane 11, rue Charles Drouet	75,00€
	HEUDE Bernard 17, rue Emile Berger HC	0,00 €
	TOTAL	1 510€00

Une enveloppe de 230€00 à la 2ème catégorie de concours « habitation sans jardin » (terrasses, balcons, fenêtres) à raison de 3 participants

Titre :	2ème CATEGORIE-HABITATION SANS JARDIN (Terrasses, balcons, fenêtres) (3 participants)	
1	BOUVET Marie-France 116ème RI USA n°17	85,00 €
2	DESCHAMPS Thérèse 4, rue Barbey d'Aurévilly RC esc 3	75,00 €
3	LECANU Yves 16, avenue Georges Pompidou	70,00 €
	TOTAL	230,00€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/33 du 26 septembre 2022 à 20h30

Titre :	3 ^{em} CATEGORIE-FERME ET EXPLOITATION AGRICOLE (pas d'inscrit)
---------	---

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 septembre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De donner un avis favorable aux récompenses, telles que présentées.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/33 du 26 septembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françolsie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Marysé			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/33 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.